

Nom : _____

NI : _____

Feuille de route : B.Sc. (nutrition) avec internat**Tableau des cours par année**

Première année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
BIOL 1143 Anat. physiol. humaines I	3	
BIOL 1243 Anat. physiol. humaines II	3	
CHIM 1113 Chimie générale IA	3	
CHIM 1123 Chimie générale IIA	3	
PSYC 2650 Dév. de l'adol. et de l'adulte	3	OFG 4
STAT 2653 Statistique descriptive	3	OFG 5
II. Formation générale et/ou cours au choix (voir note 1)		
A. Cours obligatoires de formation générale		
ANGL 1032 Language, writing and reading (voir note 2)	3	OFG 9
FRAN 1500 Communication orale (voir note 3)	3	OFG 8
FRAN 1600 Communication écrite (voir note 3)	3	OFG 8
SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	OFG 1

Deuxième année (29 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 2601 Nutrition I	3	
NUAL 3203 Microbiologie alimentaire	3	
NUEF 2322 Science des aliments I	3	
NUEF 2323 Science des aliments II	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ADCO 1010 Comptabilité financière I	3	
BICH 2623 Biochimie générale	3	
BIOL 2133 Physiologie humaine I	3	
BIOL 2233 Physiologie humaine II	3	
CHIM 2082 Labo de méthodes chimiques	2	
CHIM 2613 Intro à la chimie organique	3	

Troisième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 3100 Pratique professionnelle I	3	
NUAL 3201 Sécurité alimentaire	3	OFG 2
NUAL 3433 Alimentation des collectivités	3	
NUAL 3604 Nutrition II/Métabolisme	3	
NUAL 3605 Nut. III/Nutrition humaine	3	
NUAL 3608 Applications en nutrition	3	
NUAL 3620 Nutrition clinique I	3	
NUAL 3903 Gestion du service alim. I	3	
NUAL 3913 Gestion du service alim. II	3	
II. Formation générale et/ou cours au choix (voir note 1)		
Choisir un cours dans la Banque de cours de formation générale pour satisfaire à l'objectif – Sensibilité aux arts et lettres (OFG 6)	3	OFG 6

Quatrième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 4100 Pratique professionnelle II	3	OFG 3
NUAL 4221 Chimie alimentaire	3	
NUAL 4220 Analyse/Développement aliments	3	
NUAL 4602 Nutrition communautaire	3	
NUAL 4605 Nutrition/médicaments	3	
NUAL 4620 Nutrition clinique II	3	
NUAL 4630 Nutrition clinique III	3	
NUAL 4701 Éducation en nutrition	3	
NUEF 4083 Méthodes de recherche	3	OFG 7

Discipline principale– Cours à option	3	
Choisir 3 crédits de cours parmi les cours suivants :		
NUAL/KNEP 4101 Nutrition et activité physique		
NUAL 3253 Technologies agroalimentaires		
NUAL 3303 Nutrition et environnement		
NUAL 3333 Intro. à la nutriginomique		
Cinquième année (39 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
NUAL 5100- Pratique professionnelle III	15	
NUAL 5200- Pratique professionnelle IV	15	
NUAL 5300- Pratique professionnelle V	9	

Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en nutrition.

	Objectif de formation générale	Cours obligatoires permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	NUAL 3201 Sécurité alimentaire	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	NUAL 4100 Pratique professionnelle II	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PSYC 2650 Dév. de l'adol. et de l'adulte	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 Statistique descriptive	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir 3 crédits de cours dans la Banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (https://www.umoncton.ca/cpr/node/34?OFG=6)	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	NUEF 4083 Méthodes de recherche	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 Communication orale FRAN 1600 communication écrite	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1032 Language, writing and reading (Si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement, l'étudiante ou l'étudiant est considéré avoir atteint l'OFG 9 et doit choisir 3 crédits de cours au choix à sa discrétion.)	3	

Notes :

¹ Dans le cadre du Baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat, vous devez compléter **143 crédits de formation fondamentale**, ce qui comprend **108 crédits** dans la discipline principale et **35 crédits** dans des disciplines connexes, ainsi que **15 crédits de formation générale**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition), la **formation fondamentale**, permet de répondre à **cinq (5) OFG** : (OFG 2 au moyen du cours NUAL 3201; OFG 3 au moyen du cours NUAL 4100; OFG 4 au moyen du cours PSYC 2650 ; OFG 5 au moyen du cours STAT 2653; et OFG 7 au moyen du cours NUEF 4083).

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 1 au moyen du cours SANT 1003;

OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN 1500 et FRAN 1600;

OFG 9 au moyen du cours ANGL1032 (ou la réussite d'un niveau plus élevé d'ANGL au test de classement) .

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir un cours de la **Banque de cours de formation générale** pour répondre à l'objectif OFG 6 (Sensibilité aux arts et lettres).

² L'étudiante ou l'étudiant inscrit au B.Sc. (nutrition) avec internat devra atteindre le niveau d'anglais du cours ANGL 1032 Language, writing and reading. Si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement, l'on considère que l'OFG9 a été atteint et l'étudiante ou l'étudiant doit alors choisir 3 crédits de cours au choix à sa discrétion.

³ Se référer au Répertoire pour les exigences en français (règlement 6 des Règlements universitaires du premier cycle).